



PROCES-VERBAL ASSEMBLEE GENERALE 9 juin 2016 – Crans-près-Céligny

71 communes membres, 39 présentes, 32 excusées/absentes, équivalent à 145 suffrages sur 262, la majorité absolue est à 73 suffrages.

Sont représentées, les communes de :

Arnex-sur-Nyon, Aubonne, Bogis-Bossey, Borex, Buchillon, Bursinel, Chavannes-de-Bogis, Chéserey, Corseaux, Cottens, Crans-près-Céligny, Cuarnens, Denens, Dully, Eclépens, Eysins, Féchy, Gilly, Gingins, Givrins, Grens, Lully, Lussy-sur-Morges, Mauraz, Mex, Moiry, Mont-sur-Rolle, Penthalaz, Penthas, Prangins, Rolle, Saint-Oyens, Saint-Prex, Saint-Sulpice, Tolochenaz, Trélex, Vich, Villars-Sainte-Croix et Vuflens-le-Château.

Sont excusées/absentes, les communes de :

Allaman, Begnins, Bremblens, Chavannes-des-Bois, Clarmont, Coinsins, Commugny, Coppet, Corbeyrier, Daillens, Echandens, Etoy, Founex, Genolier, Gimel, Jouxens-Mézery, La Rippe, La Sarraz, Lavigny, Le Chenit, Le Vaud, Lonay, Mies, Montagny-près-Yverdon, Perroy, Saint-Cergue, Saint-George, Signy-Avenex, Tannay, Vaux-sur-Morges, Vuflens-la-Ville et Yens.

Ordre du jour :

1. Introduction et souhaits de bienvenue ;
2. Adoption du PV de l'AG du 17 mars 2016 à Gingins ;
3. Comptes 2015 :
 - 3.1 Présentation du préavis et des comptes 2015 ;
 - 3.2 Rapport des vérificateurs ;
 - 3.3 Décharges au comité et aux vérificateurs et adoption des comptes ;
 - 3.4 Nomination des prochains vérificateurs (Allaman, Arnex-sur-Nyon et Aubonne) et des suppléants (Begnins et Bogis-Bossey) ;
4. 4.1 Elections de trois nouveaux membres du Comité ;
 - 4.2 Réélection du Comité ;
 - 4.3 Election du Président et des Vice-Présidents ;
5. Informations générales de la Présidente et du Comité de l'AdCV ;
6. Divers et propositions de l'assemblée ;
7. Présentation de M. Jean-Jacques Monachon, Directeur général de l'AVASAD :
« Rôle et implication des communes dans les soins à domicile ».

1. Introduction et souhaits de bienvenue

Mme Josephine Byrne Garelli ouvre la séance à 19h05 et souhaite la bienvenue à l'assemblée. Elle salue Monsieur Monachon, Madame la Députée Martine Meldem, Messieurs les Députés Laurent Miéville et Hans-Rudolf Kappeler ainsi que Mesdames et Messieurs les Syndics et Municipaux.

Elle remercie chaleureusement Monsieur le Syndic de la Commune de Crans-près-Céligny et les membres de sa Municipalité pour leur hospitalité.

2. Adoption du PV de l'AG du 17 mars 2016 à Gingins

La Présidente lit l'ordre du jour et annonce une modification sous le point 4.1 : il s'agit aujourd'hui de l'élection de trois nouveaux membres du Comité au lieu de deux. Elle demande si l'ordre du jour est approuvé avec cette modification. Aucune remarque n'étant faite, il est donc adopté à l'unanimité.

Mme Josephine Byrne Garelli passe maintenant au procès-verbal du 17 mars 2016 à Gingins. M. Cherix, Syndic de Villars-Sainte-Croix indique que le nombre de communes présentes était de 48 et non 47, et par conséquent 23 communes excusées au lieu de 24. Le procès-verbal n'apportant pas de remarque complémentaire, il est, après modification, au vote à main levée, adopté à l'unanimité.

3. Comptes 2015

La Présidente passe la parole à Yves Raboud, Trésorier.

3.1 Présentation du préavis et des comptes 2015

M. Raboud donne quelques explications sur les comptes. Il reprend quelques extraits du préavis sur les comptes de l'exercice 2015 qui était annexé à la convocation à l'assemblée générale. Il fait remarquer que les rétributions aux membres du Comité sont en hausse car le règlement a été modifié (remboursement des trajets pour des raisons d'équité); les charges salariales et les charges sociales liées ont un peu baissé suite à la vacance du poste de Secrétaire général; forte hausse du compte 110.3185.2 recrutement de personnel suite au mandat confié pour le recrutement du nouveau Secrétaire général. Le bilan reste stable, nous avons donc un bénéfice de CHF 13'141,83. Le Comité propose d'attribuer CHF 10'000.-- au fonds de réserve et d'affecter le solde du bénéfice de CHF 3'141,83 au capital.

M. Raboud ajoute que les comptes ont été supervisés par la Fiduciaire mobile Sàrl à Mossel et lit quelques passages du rapport. Puis il demande si les vérificateurs de comptes sont dans l'assemblée et passe la parole à Mme Ganshof.

3.2 Rapport des vérificateurs

Mme Ganshof, Syndique de Vufflens-le-Château, explique les problèmes rencontrés lors de la vérification des comptes 2015. Elle se retrouve ce soir toute seule tout comme elle s'est retrouvée seule en date du 24 mai pour la vérification des comptes, ce qui l'a beaucoup fâchée. Elle comprend que les gens sont très occupés à cette période de l'année mais pense que les communes désignées doivent prendre le temps de venir effectuer cette vérification. Selon le système de tournus de l'AdCV, ceci correspond à être convoqué une fois tous les 20 ans ! Il en va de la crédibilité de l'AdCV, dit-elle. C'est un point qui tient à cœur à Mme la Syndique par respect pour le travail du Comité qui défend les intérêts des communes auprès du Canton, afin de montrer la solidarité des communes.

Les deux autres vérificateurs sont venus une semaine plus tard afin d'effectuer la vérification à leur tour.

Mme Ganshof procède à la lecture du rapport des vérificateurs qui préconise d'accepter les comptes et le rapport du Comité tels que présentés et de donner décharge au Comité.

3.3 Décharge au comité et aux vérificateurs et adoption des comptes

L'assemblée n'ayant pas de question, M. Raboud passe au vote sur les rapports présentés.

Au vote à main levée, les comptes 2015 de l'AdCV sont adoptés à l'unanimité et décharge est donnée aux vérificateurs et au Comité.

3.3 Nominations des prochains vérificateurs

Selon l'ordre alphabétique, les communes vérificatrices des comptes 2016 de l'AdCV sont :

Allaman
Arnex-sur-Nyon et
Aubonne.

Le Comité a également décidé de nommer des suppléants qui sont les communes de :

Begnins et
Bogis-Bossey.

Celles-ci seront convoquées en temps utile durant le 1^{er} semestre 2017.

La présidente remercie M. Raboud et Mme Ganshof et lit l'article 16 des statuts relatif aux vérificateurs.

4. Elections

4.1 Elections de trois nouveaux membres du Comité

Trois personnes quittent le Comité de l'AdCV ce soir, à savoir Jean-Charles Cerottini, Luc Henriod et Eric Linn. Le Comité a approché différentes personnes pour les remplacer. Il avait été annoncé lors de la dernière assemblée générale que Mme C. Tinguely, Municipale à Saint-Prex et M. Andreas Sutter, Municipal à Tolochenaz étaient prêts à rejoindre le Comité. Le troisième candidat est M. Michel Buttin, Syndic sortant de la commune de Mex. Il fait partie du groupe de travail Aménagement du territoire qui se réunit régulièrement en ce moment. Mme la Présidente lui a proposé de rejoindre le Comité lors de la dernière séance qui a eu lieu ce matin même et il a accepté afin de remplacer Luc Henriod, qui fait également partie de ce groupe de travail.

Elle passe la parole à M. Buttin qui explique les circonstances dans lesquelles il a été recruté et ajoute qu'étant démissionnaire à la Municipalité de Mex, il ne veut pas prendre la place d'un élu en fonction.

La Présidente demande à l'assemblée s'il y a d'autres candidats. Ceci n'étant pas le cas, Mme Byrne Garelli explique que les nouveaux statuts permettent à des Municipaux ou Députés sortants de faire partie du Comité.

Elle lit la liste des personnes se présentant à l'élection au Comité puis ajoute que sur les 9 personnes, seules 3 sont des élus sortants et par conséquent 6 des élus en fonction.

La Présidente ouvre la discussion sur la proposition de ces trois candidats. Ceci n'appelant pas de remarques de l'assemblée, le nouveau Comité est élu à l'unanimité par applaudissements.

4.2 Réélection du Comité

Ce point a été traité sous le point 4.1.

4.3 Election du Président et des Vice-présidents

Mme Byrne Garelli annonce qu'elle arrive maintenant à l'élection du Président. Les applaudissements de la salle la réalisent à l'unanimité. Elle remercie l'assemblée de sa confiance et ajoute qu'elle continue avec beaucoup de plaisir son mandat.

Elle passe maintenant à l'élection des Vice-présidents. Les statuts prévoyant 2 vice-présidents, le Comité propose ce soir M. Pierre Stampfli, vice-président sortant, et Mme Carine Tinguely. M. Yves Raboud continuera en tant que Trésorier.

Mme la Présidente demande si ces candidatures appellent des remarques de la part de l'assemblée. Les applaudissements de la salle élisent les vice-présidents et le trésorier à l'unanimité.

Mme Byrne Garelli remercie l'assemblée pour sa confiance et présente le nouvel organigramme.

5. Informations générales de la Présidente et du Comité de l'AdCV

La Présidente s'est exprimée dans le dernier numéro de la Tribune d'Echange en faisant un bilan de la dernière législature : les propositions de l'AdCV n'ont pas forcément été suivies face au Canton ou face à l'UCV, mais l'AdCV est restée dévouée à défendre les intérêts de ses communes membres. L'Association a vécu pas mal de changements durant cette dernière législature : nouvelle Présidence, fonctionnement du Comité par dicastère, la communication, révision des statuts, renforcement du Secrétariat, engagement d'un juriste en tant que Secrétaire général en la personne de Siegfried Chemouny.

Les négociations sur la facture sociale, la péréquation, la LAT et le PDCn, le scolaire et le parascolaire ainsi que la police ont été les gros dossiers de cette dernière législature.

Josephine Byrne Garelli explique qu'elle s'est souvent faite taquinée au sujet de l'existence même de l'AdCV. Il existe des communes qui désirent que l'AdCV regagne « le sérail », mais l'AdCV dépend de ses membres qui doivent voter pour que le Comité entre éventuellement en négociation. Mme Byrne Garelli a été informée qu'à la rentrée de septembre, l'UCV a l'intention de visiter les communes membres de l'AdCV afin de les convaincre de revenir à l'UCV. Il ne faut pas rester passif par rapport à cette démarche de l'UCV. Elle rappelle que l'AdCV est née en 2002 de la frustration de petites et moyennes communes qui ne se sentaient pas entendues et soutenues par l'UCV.

M. Kader Mokadem, Municipal à Buchillon

Il demande s'il y a aujourd'hui une évolution de l'UCV afin de tenir compte de la spécificité de l'AdCV et ce pourquoi ces communes ont créé cette association ? D'autre part, il a senti une sorte de défaitisme dans l'ambiance en général et il souhaite plutôt du dynamisme. L'AdCV doit proposer, elle doit aussi exiger car c'est l'union qui fait la force. Il faut également qu'il y ait une réelle volonté mutuelle.

La Présidente répond qu'elle espère qu'elle n'a pas montré un côté défaitiste. Ça fait trois ans, depuis qu'elle est à la Présidence, qu'elle se fait taquiner mais cette fois, lors de la dernière AG de l'UCV, c'était de manière plus appuyée, raison pour laquelle elle a décidé d'informer les membres de la situation afin que ceux-ci défendent l'association, y restent fidèle et trouvent de nouveaux membres.

M. Pierre Burnier, Syndic de Bursinel

Monsieur le Syndic trouve effectivement qu'il est important que l'AdCV aille visiter tous les syndicats, et particulièrement les nouveaux afin de convaincre ceux ne faisant pas partie de l'AdCV mais également garder les syndicats déjà membres. Il explique qu'il a fait partie des deux associations, au Comité de l'UCV et dans le cadre de l'AdCV ; il pense qu'il est bien, dans toute structure, d'avoir une opposition ou du moins d'avoir quelqu'un qui voit les

choses différemment. Il suggère d'aller visiter les moyennes voire grandes communes, qui sait peut-être que les nouveaux syndics en place seront peut-être un peu plus ouverts. Il croit qu'il faut plutôt creuser dans ce sens pour avoir déjà plus de poids dans les négociations avec l'UCV.

Mme Byrne Garelli remercie Monsieur Burnier pour son intervention et indique que les 2 démissions que nous avons reçues dernièrement nous interpellent évidemment. La Présidente se tourne vers les membres afin que ceux-ci leur ouvrent les portes. Elle est disponible afin d'aller rencontrer les communes. Elle a eu des échos positifs des nouvelles communes membres de notre association. M. Chemouny et la Présidente attendaient la nouvelle législature afin de partir en campagne de recrutement de nouveaux membres.

La Présidente passe la parole à M. Stampfli.

LAT / PDCn

Concernant le Plan directeur cantonal, il montre quelques slides extraits d'une présentation du Canton.

Sur le premier slide, on constate que beaucoup de communes ont répondu mais également beaucoup de particuliers, quelques associations et partis politiques.

Les points importants sortis de la consultation : quasi 500 remarques sont contre l'année de référence 2008 alors que 50 sont pour. Il y a également eu passablement de remarques concernant les surfaces d'assolement. (voir slide 19 de la présentation AdCV).

Les 3 thèmes les plus fréquents sont une fois de plus l'année de référence 2008, les modalités de révision des PGA et l'application du redimensionnement ainsi que le taux de croissance accordé aux centres régionaux.

Le point suivant est très important (slide 21) car c'est le point de départ du redimensionnement des zones à bâtir. Le slide montre 2 perspectives pour 2030 : le scénario haut choisi par le Canton de Vaud sur la base des statistiques vaudoises 2015 (estimation 940'000 habitants dans le canton en 2030, ce qui représente une augmentation de 185'000 habitants par rapport à 2008). On peut remarquer que le scénario haut de la Confédération en 2010 était déjà plus haut que le scénario haut du Canton en 2015.

D'après Mme J. de Quattro, il sera très très difficile de défendre à la Confédération une augmentation de population supérieure à 185'000 habitants.

Slide 22 : on voit les différents scénarios qui ont été effectués avec l'année de référence 2008 (scénario de base), les villages et quartiers sont toujours à 1%, ce qui représente 23'800 habitants. Avec le scénario 2014 ils ont gardé l'augmentation de 185'000. Pour les villages, on passe de 1% à 0.64%. Le SDT ne soutient pas ce scénario, car il pense que si cette variante est appliquée, les villages qui se sont fortement développés entre 2008 et 2014 seront privilégiés par rapport à ceux qui n'auraient rien fait. Le 3^{ème} scénario montre les centres avec référence 2014 et les villages 2008.

Slide 23 : il s'agit du scénario attendu : quelle serait la conséquence si on décide de partir avec les mêmes taux mais avec l'année de référence 2014. On arrive à une augmentation de 204'000 habitants : le SDT pense que l'on ne pourra pas défendre un tel développement à l'intérieur du canton.

Les discussions sont toujours en cours pour les villages entre le scénario 1% et le scénario 0.64%, rien n'est encore figé.

La Commune de Cottens demande combien de villages sont pénalisés ?

P. Stampfli lui répond que l'AdCV n'a pas fait une analyse approfondie de ces éléments ; ils défendent les villages qui se sont développés en expliquant que ceci s'est fait suite à une demande. Les villages de la Côte se sont certainement plus développés que dans d'autres régions, mais c'était suite à une demande beaucoup plus forte sur l'arc lémanique.

L. Henriod ajoute qu'avec le scénario à 0.64% et 2014 comme point de départ, les communes qui n'ont pas respecté les mesures A11 à partir de 2008 seraient moins pénalisées qu'avec un départ à 2008.

M. Stampfli parle maintenant de la LATC

Les communes ont été informées que la partie « aménagement » de la LATC a été révisée et mise en consultation jusqu'au 30 juin 2016.

Le groupe Aménagement du Territoire de l'AdCV s'est réuni le matin même pour étudier les conséquences et préparer une réponse à la consultation.

Les objectifs de cette consultation sont de simplifier les outils et les procédures, intégrer les agglomérations (qui n'étaient pas intégrées dans la LAT jusqu'à présent), et mettre en œuvre la LAT.

Un groupe d'experts (avec Me Haldy) a travaillé sur cette révision.

Voici quelques points principaux de la consultation :

- la suppression de la commission cantonale d'urbanisme.
- la suppression de la commission d'application du PDCn
- une délégation possible au Conseil d'Etat de certaines modifications du PDCn.
- la possibilité de se substituer aux communes pour un projet d'importance cantonale sur décision du Conseil d'Etat. (ceci fait fi de l'indépendance communale !)
- le plan directeur communal n'est plus obligatoire
- simplification : 1 seul outil au niveau communal ou intercommunal
La suppression des PDL et PDR au profit d'un PAC (plan d'affectation communal)
- la LAT passe de 84 articles à une cinquantaine d'articles.
- la zone intermédiaire disparaît au profit d'une zone d'affectation différée.

Les présentations du Canton sur le PDCn et sur la partie « aménagement » de la LATC seront mis sur le site internet de l'AdCV.

M. P. Stampfli termine en mentionnant que depuis début 2016, le SDT a mis sur pied une cellule pour vérifier les permis de construire et contrôler leur conformité avec la LAT : sur 1500 permis étudiés, 65 ne sont pas conformes.

M. Pierre Burnier, Syndic de Bursinel demande comment l'AdCV appréhende la problématique du Canton. Tout se passe très vite. Il prend exemple des Ormonts (Pays d'Enhaut) : on va donner un « sucre » à ces communes pour autant qu'elles dézonent leurs parcelles pour correspondre à la LAT. Il s'offusque sur le fait de donner des subventions à certaines communes pour qu'elles activent leurs démarches. Il y a d'autres communes qui ne peuvent pas se développer et qui sont aussi prétéritées dans un autre sens. Il y a une inégalité de traitement. Pourquoi ne ferait-on pas aussi des « susucres » à gauche et à droite. Cette façon de procéder le dérange un petit peu.

P Stampfli n'est pas au courant de ce dossier et demande à Monsieur Burnier si ces « susucres » ne sont pas les 5 mios qui ont été mis à disposition pour aider les communes à refaire leur plan d'affectation ?

M. Burnier lui répond que non, qu'il s'agit d'une subvention pour les communes qu'il a citées qui sera attribuée à leur propre développement des infrastructures. Donc, on subventionne la démarche uniquement dans ce sens-là. Ceci l'interpelle car c'est une iniquité de traitement à son sens. Il pense que si l'AdCV cherche des dossiers pour se dynamiser et économiser des sous, en voici, car on parle tout de même de mios.

M. Stampfli le remercie pour l'information car il n'était pas au courant de ce dossier.

M. Burnier ajoute un deuxième exemple : le canton a lancé une étude pour réactualiser le train Orbe-Chavornay. On va dépenser quelques millions au niveau du Canton pour relier deux zones qui le sont déjà simplement pour assurer à la minute des déplacements RER et autres.

M. Stampfli remercie Monsieur Burnier, il prend acte et va traiter ce sujet.

La Présidente remercie P. Stampfli pour ses explications et salue l'arrivée de Mme Ella Christin, députée au Grand Conseil.

Péréquation

J.-C. de Mestral désire faire un rapide point de la situation.

La proposition de l'AdCV a été exposée en séance plénière. Le Conseil d'Etat a été rapide à répondre qu'il n'entrerait pas en matière sur cette proposition, notamment parce qu'elle ne concernait qu'une période limitée 2017-2018 (ce qui était le but visé !) et donc qu'elle ne réglait pas la situation à plus long terme. Le Conseil d'Etat reprochait également à la version de l'AdCV de trop modifier l'EMPD proposé. Il en résulte un axe d'entente UCV-CE.

L'AdCV a été entendue dans le cadre de la commission « péréquation » du Grand-Conseil, au même titre que l'UCV. La position de la commission n'est pas connue et le débat au Grand Conseil n'a pas encore eu lieu.

Il reste encore des points techniques à régler en ce qui concerne la proposition UCV/CE comme la définition précise du critère « emploi » qui entre dans le calcul de répartition de l'aide fédérale aux communes. Ce critère emploi est un critère essentiel, p. ex. la BCV comptabilise tous ses emplois sous Lausanne pour des raisons de simplification, il faut tenir compte de ces facteurs. L'autre point technique relève des cas de rigueur ; certains ont déjà été identifiés et mentionnés au Conseil d'Etat : il s'agit des cas des communes qui s'écartent de manière significative de la situation actuelle et /ou qui sont influencés par l'existence d'un contribuable bénéficiant d'un bouclier fiscal. Des demandes de renseignements ont été faites aux communes concernées de façon à obtenir le maximum d'informations.

Il reste, dans ce contexte, encore un élément : la réponse à la motion Claudine Wyssa, qui demande au canton d'assumer l'entier de la perte fiscale des personnes morales provenant de la baisse d'un demi-point d'impôt sur la période 2017 et 2018 (14 millions par an). Le Conseil d'Etat ne s'est pas encore prononcé à ce sujet.

Josephine Byrne Garelli remercie M. de Mestral et reprend la parole afin d'expliquer certains points de la péréquation.

Elle présente un graphique (slide 27 Péréquation Communes Canton) qui démontre le fonctionnement des flux financiers. Elle explique ensuite que la solution proposée par l'AdCV ne constituait absolument pas un refus de contribuer à la péréquation. Au contraire, durant la période transitoire 2017-2018, il y aurait eu un transfert net des communes contributrices aux communes bénéficiaires.

Puis elle s'exprime sur la dette de Lausanne d'un montant de plus de CHF 2.5 milliards, ce qui représente une dette par habitant de CHF 19'300,--. Si une commune de la salle avait une dette par habitant de cette ampleur, « les pompiers débarqueraient immédiatement ». La proposition de décret du Conseil d'Etat du mois de janvier prévoyait de verser CHF 10,7 millions à Lausanne par année, il faudrait donc à Lausanne 242 ans pour diminuer sa dette. Le dernier slide compare la situation du Canton de Vaud en 2004 (CHF 8,640 milliards de dette) et la situation de Lausanne aujourd'hui (CHF 2,5 milliards) ce qui représente une dette par habitant de CHF 13'248,-- pour le Canton, comparé au CHF 19'300,-- pour Lausanne. Dans le cas du Canton en 2004, « les pompiers ont débarqués » et ce sont les communes qui ont aidé le Canton à se désendetter. La Présidente ne pense pas que les communes auraient les moyens de désendetter Lausanne.

M. Pierre Burnier, Syndic de Bursinel.

Pour lui, Lausanne est un Canton dans le Canton. On ne va pas tuer celui qui fait que le Canton existe. La dette de Lausanne est subjective dans la mesure où si on réalise une partie des biens que la ville possède il y aurait une diminution de la dette qui serait intéressante, mais il n'y a peut-être pas la volonté de le faire. Il faut analyser aussi tous les paramètres par rapport à des comparaisons. Mais il est certain que Lausanne vit une situation que personne ne voudrait vivre.

Josephine Byrne Garelli ajoute qu'elle a entendu dire que le Conseil d'Etat commence également à s'inquiéter de la dette de Lausanne.

6. Divers et propositions de l'assemblée

La Présidente désire remercier les collègues sortant du Comité, à savoir Eric Linn, Luc Henriod et Jean-Charles Cerottini. Elle évoque brièvement leur parcours et leur remet à chacun un présent en remerciement de leur travail et engagement.

7. Présentation de M. Jean-Jacques Monachon, Directeur général de l'AVASAD : « Rôle et implication des communes dans les soins à domicile »

Mme Byrne Garelli présente Monsieur Monachon, Directeur général de l'AVASAD.

Voir présentation de l'AVASAD ci-jointe

La Présidente remercie M. Monachon pour sa présentation très complète, puis passe la parole à Monsieur Jean-Léon Blanc, Syndic de Crans-près-Céligny.

Monsieur le Syndic souhaite la bienvenue à Crans-près-Céligny. Au nom de la Municipalité, également représentée par son successeur à la syndiculture, Monsieur Robert Middleton, il est fier d'accueillir l'assemblée dans ces lieux.

« Une réunion comme celle de ce soir sous le thème se regrouper, s'organiser et collaborer prend vraiment tout son sens lorsque l'actualité est régulièrement défrayée par des grands titres sur tout ce qui est nuage à l'horizon et qui s'appelle LAT, RIE III et j'en passe. Nous avons de bonnes raisons de nous retrouver ensemble pour coopérer dans nos réflexions et pour bien trouver quels sont les arguments et le poids nécessaires pour se faire entendre auprès d'autorités qui font malheureusement trop souvent la sourde oreille. »

M. le Syndic aimerait remercier chaleureusement Mme Josephine Byrne Garelli et les membres du Comité pour tout ce qu'ils entreprennent pour défendre les intérêts des communes membres malgré la difficulté d'être écoutés auprès des instances cantonales. En particulier, il félicite le Comité pour la lettre qu'il a adressé en avril dernier aux membres de la Commission du Grand Conseil pour la révision de la loi sur les péréquations intercommunales. On y trouve des arguments très pertinents et des solutions très équilibrées que malheureusement ils n'arrivent pas à faire entendre. Ce n'est pas en acceptant d'être soumis à l'UCV que l'AdCV se fera entendre et il souhaite vivement que les propos de Mme Byrne Garelli tenus ce soir mobilisent encore d'avantage l'assemblée pour rester dans l'attitude constructive que l'AdCV a toujours eue pour défendre les intérêts de ses communes membres.

« Mais j'aimerais en venir à la tradition du propos du Syndic des lieux et présenter notre commune. Crans est enviée comme commune dite riche. La richesse d'un village n'est pas seulement l'argent, mais c'est aussi celle de son charme, pour Crans du cadre magnifique dans lequel nous nous trouvons et qui exerce un attrait considérable sur ceux qui choisissent de s'y établir. C'est la richesse de son passé, c'est aussi le dynamisme de ses « Corbeaux » pour forger leur avenir. Crans a été particulièrement gâté à cet égard par la nature mais aussi par le caractère bien trempé des « Corbeaux » qui aiment et osent

affirmer le besoin de leur indépendance. Le territoire communal est d'environ 430 hectares pour environ 2'150 habitants. Cette population n'a pas beaucoup augmenté depuis 2008, date de référence de certains dossiers. La commune est encore propriétaires de 170 hectares sur les flancs de la Dôle, sur la commune de Gingins. Nous avons la chance d'offrir à notre population, et à celle de toute la région, de magnifiques espaces d'habitations, d'activités, de loisirs. Nous disposons d'un port de 200 places, le parc attenant accueille Caribana qui fête cette année sa 26^{ème} édition, nous y avons aussi une buvette. Nous avons également des terrains de football qui attirent les jeunes de la région, bien au-delà de notre commune, nous avons des courts de tennis, une salle de sport, des chemins et de nombreuses possibilités de nous promener avec la vue sur le lac. Grâce aux 170 hectares sur la Dôle, nous avons également la chance de pouvoir aller skier.

Depuis l'antiquité romaine, Crans a été occupée et s'appelait alors Cranos (vers l'an 1'000). De cette époque, il reste encore quelques bouts de murs dans le temple. Le village était sous la souveraineté de Savoie, jusqu'à l'arrivée des troupes bernoises en 1536. C'est alors que le château féodal est acheté par un notaire de Nyon, Urbain Quisard. La famille de ce notaire a été propriétaire de ce château durant 200 ans. C'est ce notaire qui a fait creuser le canal de Crans pour aller prendre l'eau de la Versoix à Divonne et l'amener jusqu'au village pour y faire tourner les moulins et alimenter les fontaines, fontaines qui le sont toujours aujourd'hui. Ce notaire a eu dans sa descendance des personnages célèbres dont un François Nicolas qui a été compagnon du Major Davel. Le château de Crans a ensuite été racheté en 1763 par Antoine Saladin, banquier genevois ayant vécu à Paris, où il a certainement fréquenté Jacques Necker. A son retour à Crans, il s'est retrouvé voisin avec le château de Coppet et bien entendu Jacques Necker et Mme de Staël. C'est certainement là qu'il y a aussi eu cette ouverture internationale pour Crans. Le château est resté dans la même famille jusqu'à aujourd'hui encore.

Le village possède également une Villa Tatiana qui appartenait à une princesse de la cour à Saint Pétersbourg, Tatiana loussoupov, qui pour des raisons de santé a fait bâtir cette villa au 19^{ème} siècle afin de venir respirer le bon air de Crans. Tatiana était la grand-mère de Félix loussoupov, assassin de Raspoutine.

Si le paysage et le charme discret du village séduisent les habitants et les visiteurs de Crans, c'est aussi parce qu'on lui trouve un grand plaisir à déguster les vins du château. Depuis 2012, le vigneron encaveur est M. Gilles Pilloud qui est le successeur de M. Pierre Crétegnny. Les vins du château ont beaucoup gagné en notoriété sous l'égide de M. Crétegnny avec de nombreuses médailles d'or. Gilles Pilloud poursuit sur cette lancée. Récemment, Crans a été intronisée comme commune à la Confrérie du Guillon avec pour vin d'honneur à l'entrée le chasselas 2015 du château. Ce même chasselas a gagné également une place d'honneur pour être servi comme vin d'honneur lors des championnats du monde au Brésil (JO).

Monsieur le Syndic convie l'assemblée à rejoindre la salle annexe afin de pouvoir faire partager le plaisir des vins du village accompagnés d'amuse-bouches et ainsi poursuivre les discussions ».

Applaudissements de l'assemblée.

Pour le PV : Catherine Aebi

La séance est levée à 21h10

Calendrier 2016

- Jeudi 29 septembre 2016, assemblée générale, Jouxkens-Mézery
- Jeudi 1^{er} décembre 2016, assemblée générale, Saint-Prex

Annexes

- Présentation de l'AdCV
- Présentation de M. Monachon
- Synthèse de l'AdCV sur l'AG de Crans-près-Céligny